

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 AVRIL 2026

Date d'affichage : 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. BOULLERIER M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme LAINE M.

Délibération N° 2026-03-07

OBJET

**Suppression de postes
Modification du tableau des effectifs**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte tenu que deux adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ont été nommés par avancement de grade, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que les suppressions de postes sont soumises à l'avis préalable du Comité social territorial,

Il est donc demandé à l'Assemblée de procéder à la suppression des emplois repris ci-après :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET SUPPRIMES	MOTIF DES VACANCES
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2 avancements de grade au 01/01/2026
Nombre de postes supprimés		2	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 mars 2026,

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la proposition de Monsieur le Maire n'affecte en aucune manière l'organisation et le fonctionnement des services municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix « POUR »),

ACCEPTÉ les suppressions de postes mentionnées ci-dessus à compter du 15 avril 2026 ;

DECIDE DE MODIFIER, en conséquence le tableau des effectifs à compter du 15 avril 2026 ;

ADOPTÉ le nouvel état du personnel au 15 avril 2026 joint à la présente délibération.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Marilyne LAINE



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 13/04/2026

Publiée ou notifiée le 13/04/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



COMMUNE D'HAVELUY

59255

ETAT DU PERSONNEL AU 15 AVRIL 2026

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9	0	9	9	0	9
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		8	9	17	12,36	0	12,36
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	6	9	15	10,36	0	10,36
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (e)		2	5	7	5,03	0	5,03
Adjoint d'animation	C	2	5	7	5,03	0	5,03
TOTAL GENERAL (b+c+d+e)		20	14	34	27,39	0	27,39

